

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

----- EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE -----

Séance du 16 décembre 2011
(convocation du 5 décembre 2011)

Aujourd'hui Vendredi Seize Décembre Deux Mil Onze à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SAINTE-MARIE Michel, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck, M. AMBRY Stéphane, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, M. DELAUX Stéphan, Mlle DELTIMPLE Nathalie, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MILLET Thierry, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. JUPPE Alain à M. DUCHENE Michel à partir de 12 h 15
M. BENOIT Jean-Jacques à M. DUBOS Gérard à partir de 12 h 00
Mme CURVALE Laure à M. CHAUSSET Gérard jusqu'à 9 h 45
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. DUPRAT Christophe
M. GAUTE Jean-Michel à M. DAVID Jean-Louis
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Alain
M. LABISTE Bernard à M. FREYGEFOND Ludovic à partir de 11 h 00
M. LAMAISON Serge à M. MAURRAS Franck à jusqu'à 10 h 40
M. PIERRE Maurice à M. TURON Jean-Pierre à partir de 12 h 00
M. SAINTE-MARIE Michel à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 10
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis jusqu'à 10 h 50
M. SOUBABERE Pierre à M. HERITIE Michel
Mme. TERRAZA Brigitte à Mme. DE FRANCOIS Béatrice
Mme BONNEFOY Christine à M. GARNIER Jean-Paul jusqu'à 10 h 40
M. BONNIN Jean-Jacques à M. DUART Patrick jusqu'à 11 h 50
M. BOUSQUET Ludovic à M. MANGON Jacques
Mme. CAZALET Anne-Marie à Mme. COLLET Brigitte
Mme COUTANCEAU Emilie à Mme BOST Christine à partir de 12 h 00
Mme. DELATTRE Nathalie à M. DELAUX Stéphan
Mme DELTIMPLE Nathalie à Mme FAORO Michèle jusqu'à 11 h 00
M. DOUGADOS Daniel à M. BAUDRY Claude de 10 h 30 à 12 h 00
M. DUART Patrick à M. BONNIN Jean-Jacques à partir de 11 h 50
Mlle. EL KHADIR Samira à M. MOULINIER Maxime
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. PUJOL Patrick à partir de 11 h 50
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal à partir de 12 h 00
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. TRIJOLET Thierry jusqu'à 10 h 30
M. GUYOMARC'H Jean-Pierre à Mme. BREZILLON Anne
Mme. HAYE Isabelle à M. HURMIC Pierre
M. JUNCA Bernard à M. BOBET Patrick à partir de 12 h 00
Mme. LAURENT Wanda à M. ROBERT Fabien
M. LOTHAIRE Pierre à Mme. DESSERTINE Laurence
M. MAURIN Vincent à M. GUICHARD Max
M. MOGA Alain à Mme. LIRE Marie Françoise
M. PAILLART Vincent à M. AMBRY Stéphane
Mme PIAZZA Arielle à M. QUANCARD Denis jusqu'à 9 h 45
M. PEREZ Jean-Michel à Mme. DIEZ Martine
M. REIFFERS Josy à Mme TOUTON Elisabeth jusqu'à 10 h 40
Mme. SAINT-ORICE Nicole à M. SOLARI Joël
M. SENE Malick à M. DAVID Alain
M. SIBE Maxime à M. SOUBIRAN Claude
Mme WALRYCK Anne à M. GAUZERE Jean-Marc à partir de 12 h 00

LA SEANCE EST OUVERTE

**Exercice 2011 - Budget principal et budgets annexes - Décision Modificative n°
9 - Décision - Adoption**

Monsieur FREYGEFOND présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Dans le cadre de l'exécution du budget de l'exercice en cours et pour donner suite à un certain nombre de décisions prises par le Conseil de Communauté, il s'avère nécessaire de procéder à des virements de crédits et à des inscriptions nouvelles au sein de la présente décision modificative n°9, dernière décision de l'exercice pour la section d'investissement, qui, tous budgets confondus, se présente, en grandes masses et en synthèse comme suit :

LIBELLES	Mouvements Budgétaires		Mouvements Réels		Mouvements d' Ordre	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Section d'investissement	8 129 618,64	18 125 143,10	3 219 267,55	-4 459 725,69	4 910 351,09	22 584 868,79
Section de Fonctionnement	16 124 984,49	16 125 149,52	-1 520 276,04	16 154 406,69	17 645 260,53	-29 257,17
TOTAUX	24 254 603,13	34 250 292,62	1 698 991,51	11 694 681,00	22 555 611,62	22 555 611,62
Résultat	9 995 689,49		9 995 689,49			
TOTAUX EGAUX 2 à 2	34 250 292,62	34 250 292,62	11 694 681,00	11 694 681,00	22 555 611,62	22 555 611,62

Comme le tableau ci-dessus le fait apparaître, cette décision s'élève, en mouvements budgétaires, en recettes, à 34.250.292,62 € et en dépenses, à 24.254.603,13 €, soit un excédent de 9.995.689,49 €, provenant de recettes tant d'investissement que de Fonctionnement.

Dans le détail, cet excédent se situe :

- au Budget Principal, en section d'investissement, pour 9.819.305,00 €, somme qui provient d'une série de versements, par l'État, en cette fin d'année, de crédits délégués aux aides à la pierre se rattachant aux exercices 2007 à 2012 au titre de la délégation de l'aide au logement, versements qui seront, comme l'année dernière à la même époque, mis en réserves au Compte Administratif 2011 pour être inscrits en dépenses en 2012.

- au Budget annexe « ZAC » et plus précisément de l'Opération d'aménagement du Quartier du Lac à la suite de la comptabilisation d'un produit de cession (vente de stocks au Budget principal pour 176.219,46 €,
- au Budget annexe « Lotissements », Opération « Bioparc » en section de fonctionnement pour enregistrer un solde de subvention du FNADT pour 165,03 €.

Les mouvements réels s'établissent, en recettes, à 11.694.681,00 € et, en dépenses, à 1.698.991,51 €, les mouvements d'ordre s'équilibrant à 22.555.611,62 €.

Sans trop entrer dans les détails, cette décision modificative permet de procéder à quelques ultimes inscriptions à partir notamment de recettes nouvelles récemment encaissées (subventions, révisions de prix négatives, etc...), virements de crédits, ajustements de dotations aux amortissements et reprises de subventions.

Elle permet également de passer dans les budgets annexes à comptabilité de stocks les écritures nécessaires pour comptabiliser des recettes de cession principalement sur les Budgets annexes ZAC du Tasta et ZAC de Floirac qui après la période où les dépenses d'aménagement étaient prépondérantes, enregistrent des produits issus de la vente de terrains aménagés. Il en est de même de l'Opération d'aménagement du Quartier du Lac.

Sur les ZAC du Tasta et de Floirac, la comptabilisation de ces produits de cession dans ces différents budgets annexes permet de procéder au remboursement d'avances consenties, au cours de ces dernières années, par le Budget Principal.

Le retour, en cette fin d'année, de ces avances au Budget Principal permet d'effacer dans ce dernier budget des prévisions de besoins d'emprunt, ce qui est appréciable dans le contexte de crise qui sévit actuellement et se caractérise par des difficultés d'accès au crédit tant du secteur privé que des collectivités territoriales.

Au résultat de la comptabilisation de recettes nouvelles et autres produits de cession mais aussi de quelques économies de frais financiers effectués en dépenses, il s'avère possible de réduire les prévisions d'emprunt d'un montant global de 23.550.310,63 € répartis par budget comme suit :

- Budget Principal : 18.032.910,03 €
- Budget annexe Assainissement : 5.487.400,00 € (à partir de l'encaissement de subventions d'équipement de l'Agence de l'Eau)
- Budget annexe Réseau de Chaleur : 30.000,00 €

Comme habituellement, en fin d'exercice, en fonction des crédits de dépenses utilisés, il est également proposé de faire des reprises sur des sommes mises en provisions pour grosses réparations.

Il en est, ainsi, pour les Hydrants (reprise de 180.243,00 €) et pour les travaux de voirie (reprise de 505.427,28 €) réalisés sur les sommes mises en provisions lors de leur versement par le Département de la Gironde dans le cadre du transfert de voiries départementales à notre Établissement.

Tels sont les principaux commentaires pouvant être effectués sur la présente Décision Modificative.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

Considérant,

- l'article L.2312.2 du code général des collectivités territoriales,
- la délibération du Conseil de Communauté n°2008/0 748 du 28 novembre fixant les modalités de vote du Budget Principal pour la durée de la mandature,
- la délibération n°2008/0747 du 28 novembre 2008 aux termes de laquelle le Conseil de Communauté s'est prononcé, pour la présente mandature, en faveur du régime de provisionnement des risques de type semi-budgétaire pour tous les budgets appliquant l'instruction budgétaire et comptable M14 et pour tous les budgets annexes des services publics à caractère industriel et commercial y compris ceux des régies à simple autonomie financière appliquant l'instruction budgétaire et comptable M4 et ses dérivés,
- les instructions budgétaires et comptables rénovées applicables au budget principal (M14) et aux Budgets Annexes à caractère industriel et commercial (instruction M4X),
- les crédits ouverts au budget Primitif 2011 adopté par délibération du Conseil de Communauté n°2010/0872 du 17 décembre 2010,

Entendu le rapport de présentation

DECIDE

Article 1 :

D'adopter, par nature, avec présentation fonctionnelle pour le Budget Principal et par chapitre, la présente décision modificative n°9 qui, tous budgets confondus et en mouvements budgétaires, se présente, en grandes masses et en mouvements budgétaires, en recettes, à 34.250.292,62 € et en dépenses, à 24.254.603,13 €, soit un excédent de 9.995.689,49 €, pour les motifs explicités dans le présent rapport.

Article 2 :

Autoriser une reprise de 505.427,28 € sur le solde (6.893.600 €) de la provision pour grosses réparations d'ouvrages et voiries de 8.473.500 € constituée par mandat n° 6220, bordereau n° 560 et titre de recette n° 615 bordereau au 93 du 22 mars 2007 en application des délibérations n°2005/0937 du 16 décembre 2005 et n°2007/0085 du 23 février 2007.

Article 3 :

Autoriser une reprise de 180.243 € sur le solde (1.500.000 €) de la provision pour grosses réparations du Réseau de défense Incendie constituée à hauteur de 2.500.000 € en application des délibérations n°2004/0763 du 19 octobre 2004 et n°2005/0758 du 14 octobre 2005.

Article 4 :

Acter formellement :

- Le remboursement d'une part, par le Budget annexe « ZAC du Tasta », à hauteur de 8.510.257,36 €, d'une partie d'avances qui lui a été consentie par le Budget Principal (14.547.308,08 € au 01/01/2011) et d'autre part, par le Budget Annexe « ZAC de Floirac », à hauteur de 224.352,59 €, d'une partie d'avance qui lui a été consentie par le Budget Principal (20.835.912,79 € au 01/01/2011).
- La réduction, de la prévision de versement d'avance du Budget Principal, à hauteur de 1.606,34 € au Budget Annexe « ZAC du Tasta » et de 4.074.259,59 € au Budget Annexe « ZAC de Floirac ».

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées par :

120 Voix Pour

0 Voix Contre

0 Abstention

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 16 décembre 2011,

Pour expédition conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
de Bordeaux

**REÇU EN PRÉFECTURE LE
22 DÉCEMBRE 2011**

PUBLIÉ LE : 22 DÉCEMBRE 2011

Vincent FELTESSE